

## Rapport du Président

Commission permanente du  
lundi 20 juin 2022

**N° CP-2022-6-4-3**  
**N° applicatif 3914**

### 4 ème Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

### Service instructeur

Service pilotage fonds social européen

### Service consulté

## FSE - FINANCEMENT DE LA CEA AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE - REACT-EU "

Résumé : Principal levier financier de l'Union Européenne au titre de l'emploi et de l'inclusion, le Fonds Social Européen (FSE) constitue une participation importante dans le développement de la stratégie pour l'insertion de la Collectivité européenne d'Alsace. Il complète depuis de nombreuses années les crédits d'insertion en faveur des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa) et vise plus largement la lutte contre la pauvreté et l'inclusion socio-professionnelle des personnes en situation de précarité. La Collectivité européenne d'Alsace est reconnue Organisme Intermédiaire par l'Etat au titre des deux Départements et bénéficie d'une délégation de crédits formalisée dans deux conventions de subvention globale avec la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités – DREETS, autorité de gestion déléguée.

Dans le cadre du plan de relance européen et afin de permettre la transition entre les périodes de programmation et dans un contexte de pandémie, l'Union Européenne a abondé les programmes de sa politique de cohésion 2014-2020, par la création du fonds REACT-EU.

Le présent rapport a pour objet de solliciter les crédits d'assistance technique au titre de REACT-EU permettant le financement des dépenses de personnel affecté à la gestion du fonds dans le cadre de l'assistance technique de la Collectivité européenne d'Alsace pour les deux subventions globales pour l'année 2022.

## **1. DES ENVELOPPES FINANCIERES EUROPEENNES AU SERVICE DE LA POLITIQUE ALSACIENNE D'INSERTION**

En leur qualité de chefs de file de l'action sociale, notamment en faveur de l'insertion des bénéficiaires du rSa, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin se sont vus respectivement confier par l'Etat la gestion de crédits du Fonds Social Européen (FSE) pour la programmation européenne 2014-2020.

Ce fonds a pour but de contribuer à lutter contre la pauvreté et favoriser l'inclusion, conformément à l'axe 3 du Programme Opérationnel National FSE Emploi Inclusion 2014-2020, délégué aux deux Départements en faveur de leur politique d'insertion.

Les crédits FSE permettent de cofinancer des actions d'insertion sociale et professionnelle, portées en interne et par des structures partenaires, dont l'objectif premier vise l'accès à l'emploi des bénéficiaires du rSa.

Actuellement, la Collectivité européenne d'Alsace est en attente de signature avec l'Etat d'une première convention de subvention globale pour la nouvelle programmation européenne 2021-2027 sur l'ensemble de son territoire, celle-ci sera structurée de manière convergente.

C'est pourquoi, dans ce contexte, et afin d'assurer la transition entre les deux périodes de programmation européenne, une prolongation de la période de programmation et de réalisation des actions a été autorisée jusqu'au 31/12/2021 par conventionnement respectif, permettant ainsi de disposer respectivement, pour toute la période, d'une enveloppe de plus de 25 millions d'euros pour le Bas-Rhin et de 5,3 millions d'euros pour le Haut-Rhin.

Ainsi, les dotations financières pour la période 2014-2021 sont décomposées comme suit :

	Période 2014-2016	Période 2017-2021	TOTAL
Bas-Rhin	6 692 354,67 €	18 356 045,33 €	25 048 400,00 €
Haut -Rhin	1 306 781,84 €	4 038 418,16 €	5 345 200,00 €

## **2. GESTION DE REACT-EU : UNE ASSISTANCE TECHNIQUE FINANCEE DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE**

Dans le cadre du plan de relance européen visant à faire face aux conséquences de la crise sanitaire, l'Union Européenne a abondé les enveloppes financières relatives notamment au Programme Opérationnel National FSE et créé un nouveau dispositif REACT-EU.

Dans les faits, cela se traduit par la délégation de crédits supplémentaires en 2022 au titre de REACT-EU, directement rattachés aux conventions de subventions globales existantes avec les deux Départements sur la programmation 2014-2020 ; programmation ayant déjà fait l'objet d'une première prolongation jusqu'en 2021, pour :

- 118 625,68 € au titre de l'assistance technique sur un montant total de 3 389 289,84 € pour le Bas-Rhin ;
- 50 839,32 € au titre de l'assistance technique sur un montant total de 1 452 552,53 € pour le Haut-Rhin.

La délibération n° CP-2022-4-4-3 du 04 avril 2022 a permis d'aménager par voie d'avenants en date du 11/05/2022 les conventions de subventions globales de chacun des départements, à conclure avec la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités – DREETS.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

➤ pour la subvention globale du Bas-Rhin :

- d'approuver l'engagement des crédits de recette au titre de l'assistance technique pour 118 625,68 €.

➤ pour la subvention globale du Haut-Rhin :

- d'approuver l'engagement des crédits de recette au titre de l'assistance technique pour 50 839,32 €.

Les recettes sont prévues sur l'imputation suivante au budget primitif 2022 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P021	P021O004	P021E02	T09	288 - 017 - 74771 - 051	169 465 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Frédéric BIERRY